

**Communiqué**  
**Le 2 juillet 2024**

# **Abandon de la réforme de l'assurance chômage : une victoire syndicale !**

Complètement délégitimé, le gouvernement a dû renoncer à sa réforme de l'assurance chômage qu'il s'appropriait à imposer aux forceps malgré l'opposition unanime de l'ensemble des organisations syndicales. En effet le premier ministre a annoncé dimanche que celle-ci n'était plus à l'ordre du jour et qu'un décret dit de « jointure » sera pris pour permettre la poursuite des règles actuelles jusqu'au 31 juillet 2024. En réalité bien au-delà, jusqu'à fin 2024 au moins, le temps au nouvel exécutif de reprendre s'il le souhaite le dossier. La réforme Attal qui entendait réduire le montant des allocations, leur durée et supprimer une grande partie du régime senior est donc abandonnée.

Dans cette séquence politique inquiétante, il s'agit bien d'une victoire pour les droits des travailleur-ses les plus modestes. Celle-ci n'aurait pu voir le jour sans les mobilisations des organisations syndicales, et notamment de la CGT, de la FSU et de l'Union syndicale Solidaires contre elle. Pour autant les réformes précédentes s'appliquent toujours avec leurs cortèges de régressions inacceptables, la dernière ayant notamment fait baisser de 20 % en moyenne les allocations des intermittents de l'emploi et d'un quart la durée d'indemnisation.

**L'Union syndicale Solidaires se mobilise et se mobilisera pour obtenir l'abrogation de l'ensemble des réformes ayant porté atteinte aux droits des chômeur-ses, pour qu'elles et ils soient indemnisé-es à hauteur du SMIC et pour un véritable statut des salarié-es assurant une continuité du salaire et des droits sociaux entre deux emplois. Contre les ennemis des droits des travailleur-ses, nous ne lâcherons rien !**